



REGLES D'ATTRIBUTION DES MINIBUS

Les minibus se définissent comme suit :

<ul style="list-style-type: none">• RENAULT GRIS AD-933-XD (n°1) 9 places assises y compris le chauffeur IMMATRICULATION : Type de moteur : DIESEL	<ul style="list-style-type: none">• RENAULT ROUGE 370 BXV 31 (n°2) 9 places assises y compris le chauffeur IMMATRICULATION : Type de moteur : DIESEL
<ul style="list-style-type: none">• VOLKSWAGEN 341 CAM 31 (n°3) 9 places assises y compris le chauffeur IMMATRICULATION : Type de moteur : DIESEL	<ul style="list-style-type: none">• CITROEN JUMPY AA-974-DA (n°4) 9 places assises y compris le chauffeur IMMATRICULATION : Type de moteur : DIESEL

ATTRIBUTION DES MINIBUS (MATCHS OFFICIELS)

Pour les rencontres officielles (championnat et coupe), l'attribution des minibus se fait selon un critère unique, celui de la **distance du déplacement** :

- Priorité aux déplacements les plus lointains, peu importe la catégorie ;
- Deux minibus maximum par équipe (à condition d'avoir au moins un chauffeur licencié au club pour conduire chaque minibus).

Chaque lundi, Christophe IZAGA préviendra les éducateurs concernés. Si l'un d'eux ne souhaite pas utiliser de minibus, Christophe les proposera à une autre équipe en déplacement.

Un planning prévisionnel d'utilisation des minibus sera affiché chaque début de mois au secrétariat et mis en ligne sur le site internet du club.

☞ Dans l'hypothèse où aucun minibus ne serait disponible pour un déplacement supérieur à 100 km aller / retour, le club pourra prendre l'initiative de rembourser des frais de déplacement pour l'utilisation de véhicules personnels (voir avec le responsable sportif qui fera le relais avec le président et/ou le vice-président compétent).

ATTRIBUTION DES MINIBUS (AUTRES CAS)

Pour toute autre demande de prêt d'un minibus (match amical, tournoi, etc), il faut remplir un formulaire « *Demande de prêt de minibus (hors matchs officiels)* », au moins 7 jours avant le déplacement (pour les déplacements hors du département, 15 jours à l'avance).

☞ Formulaire disponible au secrétariat et en téléchargement sur le site du club (rubrique « Infos pratiques >> Minibus »), à déposer sur le bureau de Christophe après avoir pris soin de compléter toutes les cases sinon la demande ne pourra pas être traitée.

La demande sera visée par le Président et une réponse sera apportée au demandeur dans les meilleurs délais.